

DEC170988DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jens Thoemmes, à Mme Catherine Soldano et à M. Philippe Lemistre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation et Pouvoir

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044, intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir ;

Vu la décision DEC170493INSHS du 21 février 2017 portant nomination de Mme Marie-Gabrielle Suraud directrice par intérim de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jens Thoemmes, DR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jens Thoemmes, délégation est donnée à Mme Catherine Soldano, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jens Thoemmes et de Mme Catherine Soldano, délégation est donnée à M. Philippe Lemistre, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 mars 2017

La directrice d'unité

Mme Marie-Gabrielle Suraud